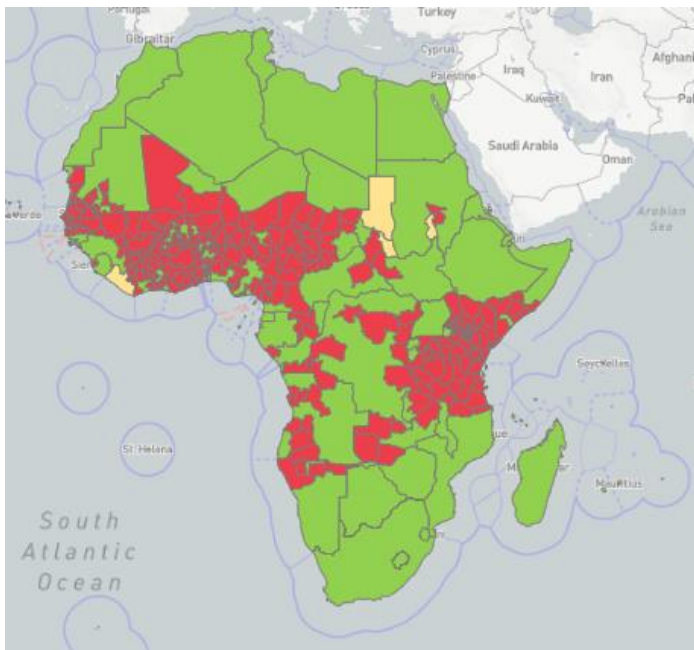




Groupe Permanent d'Experts sur la Péri-Pneumonie Contagieuse Bovine en Afrique

Introduction

La maladie pulmonaire du bétail ou *péri-pneumonie contagieuse bovine* (PPCB), causée par *Mycoplasma mycoides* subsp. *mycoides* (Mmm) est véritablement une maladie africaine, depuis longtemps éradiquée du monde développé, qui représente un fardeau considérable pour les propriétaires de bétail dans de nombreuses régions d'Afrique, en allant du Sénégal et de la Gambie à l'ouest jusqu'en Somalie à l'est, et jusqu'en Namibie et Tanzanie au sud.



Ces dernières années, la maladie a vu sa zone de propagation augmenter en Afrique (par exemple au Sénégal en Afrique de l'Ouest, au Gabon en Afrique centrale) et le nombre de foyers augmenter dans les régions où elle était déjà présente. Elle est actuellement signalée comme étant présente par environ 18 pays (WAHIS, janvier – juin 2019), les derniers foyers ayant été signalés en Namibie (2019) et en Gambie (2018).

Carte composite OMSA-WAHIS (2005 - 2019) de la distribution de la péri-pneumonie contagieuse bovine en Afrique (rouge = présent ; jaune = suspect). Carte générée le 5 avril 2022.

En tant que maladie de la liste de l'*Organisation mondiale de la santé animale* (OMSA), soumise à une procédure de déclaration vérifiée par l'OMSA, seuls quatre pays africains sont actuellement officiellement indemnes de la PPCB, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, eSwatini (à l'échelle du pays) et la Namibie (zone située au sud de la barrière du cordon vétérinaire). La Namibie et la Zambie sont également les seuls pays à disposer d'un programme officiel de lutte contre la PPCB validé par l'OMSA.

Plusieurs facteurs compliquent la lutte contre la PPCB : le fait que la maladie est considérée comme une maladie de production, chronique, avec une mortalité plutôt limitée, que – selon le *Code Sanitaire des Animaux Terrestres* (CSAT) - la viande provenant d'animaux infectés est toujours autorisée pour consommation humaine (sauf les poumons), que la maladie est couramment traitée avec des antibiotiques, atténuant les symptômes, mais propageant en même temps l'infection par l'intermédiaire de porteurs et – surtout – l'efficacité limitée des vaccins disponibles, principalement basés sur les souches atténuées T1/44 et T1sr.

Bien que des vaccins vivants atténués (T1/44 et T1sr) soient disponibles, leur protection est limitée à un maximum de 12 mois, ce qui nécessite des efforts logistiques considérables pour obtenir une protection au niveau de la population. Une contrainte supplémentaire à l'obtention d'un statut

d'absence démontrée d'infection ou de maladie est la nécessité de mettre en place des systèmes d'identification et de traçabilité des animaux.

Par conséquent, la PPCB ne peut être contrôlée de manière réaliste qu'au moyen d'une série de mesures, dont le contrôle des mouvements, ce qui en fait une maladie animale véritablement transfrontalière. Dans un document publié en 1987, dans la *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz.*, Provost *et al.* affirment que l'éradication de la PPCB est possible à condition que tous les bovins soient vaccinés pendant plusieurs années consécutives et que tous les animaux malades soient abattus d'urgence. Les dernières orientations sur la PPCB remontent à 2003 (*Groupe consultatif FAO – OIE - UA/BIRA - AIEA sur la péripneumonie contagieuse bovine, troisième réunion "Vers des programmes durables de lutte contre la PPCB en Afrique"*, Rome, 12–14 novembre 2003 - <http://www.fao.org/3/a-y5510e.pdf>), ce qui démontre que la lutte contre la PPCB est malheureusement devenue un bien public négligé.

Plus d'informations : [Péri-Pneumonie Contagieuse Bovine - Afrique](#) et [Péripneumonie contagieuse bovine \(PPCB\)](#)

Le *Groupe permanent d'experts* sur la PPCB (GPE-PPCB) pour l'Afrique est établi au sein du GF-TADs de l'*Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture* (FAO) et l'OMSA pour promouvoir l'échange régulier d'informations et de bonnes pratiques entre les autorités vétérinaires nationales concernées, les experts internationaux et nationaux, et le secteur privé. La maladie a été identifiée comme l'une des 5 maladies prioritaires dans le cadre de la stratégie régionale 2021 - 2025 du GF-TADs, adoptée en octobre 2021.

Le GPE-PPCB pour l'Afrique débutera ses travaux avec un noyau de 4 Pays Membres fondateurs issus de l'Afrique centrale (Tchad), orientale (Somalie), occidentale (Nigeria) et australe (Zambie), dans le but de s'étendre progressivement à d'autres pays.

Objectifs - Renforcer la coopération régionale africaine et le dialogue sur la lutte contre la PPCB à travers :

- Un échange régulier d'informations sur la préparation aux urgences liées à la PPCB et les mesures de lutte appliquées,
- Un soutien technique pour l'examen régulier des stratégies nationales et régionales de maîtrise de la PPCB par des experts, sur la base des expériences et des meilleures pratiques, en vue de fournir des conseils scientifiques et techniques,
- Formulation technique de politiques de lutte contre la maladie et d'orientations scientifiques pour aider à la coordination des efforts de prévention et de maîtrise de la PPCB.
- Renforcer / favoriser / promouvoir la collaboration régionale sur ;
 - le diagnostic de laboratoire par l'échange des meilleures pratiques et le soutien au renforcement des capacités,
 - la recherche appliquée ou l'adaptation des outils existants, y compris l'épidémiologie de la peste porcine africaine, la biosécurité, la socio-économie et la modernisation de vaccins contre la PPCB,
 - un soutien technique et des conseils sur les campagnes de sensibilisation par l'échange des meilleures pratiques et des outils pour améliorer la communication sur les risques, l'engagement des communautés et des parties prenantes, ainsi que le changement des comportements,
 - un soutien et des conseils techniques sur la surveillance transfrontalière et les mesures concertées de gestion des risques le long des filières 'lait' et 'viande de bœuf', entre les pays de la région Afrique.
- Communication régulière/échange d'informations/partage des résultats des discussions de groupe avec les autres Pays Membres et toutes les parties prenantes,

- Coordination sur le soutien et les conseils techniques sur l'identification des priorités pour le développement et l'adaptation des outils existants, les besoins de formation et les projets de lutte contre la PPCB pertinents pour la région,

Composition

La composition doit être diversifiée, avec des experts issus des services vétérinaires, de la filière porcine, des universités, des institutions de recherche, des ONG agissant sur la PPCB ou le développement de la production laitière, d'embouche, du secteur privé, le long de la chaîne de valeur.

- Les Pays Membres fondateurs (**Nigeria, Somalie, Tchad et Zambie**) établiront le GPE PPCB pour l'Afrique. Des experts d'autres pays de la région seront inclus dans le GPE PPCB lorsque cela sera pertinent, en fonction de l'extension de l'engagement de plus de pays dans des stratégies actives de lutte contre la PPCB.
- L'UA-BIRA, les Communautés économiques régionales (CEEAC-CRSA, CEDEAO-CRSA, le Secrétariat de la COMESA, IGAD-ICPALD, et la SADC-LTC), les représentations régionales de la FAO et de l'OMSA, ILRI, le Centre conjoint FAO/AIEA de techniques nucléaires pour l'alimentation et l'agriculture et autres organisations régionales actives dans le domaine des stratégies de contrôle de la santé animale.
- Des experts PPCB, reconnus au niveau régional et mondial et ayant une expérience de travail en Afrique, seront inclus dans le groupe sur une base *ad hoc*.
- Des experts des laboratoires de référence et des centres collaborateurs de l'OMSA et de la FAO, ainsi que des laboratoires nationaux/régionaux sélectionnés : le Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union Africaine (AU-PANVAC) Debre-Zeit - Éthiopie ; l'Institut national de recherche vétérinaire (NVRI), Vom - Nigeria ; le *Botswana National Veterinary Laboratory* (BNVL) Gaborone - Botswana et le *Laboratoire Central Vétérinaire* (LCV) Bamako - Mali.
- D'autres experts internationaux reconnus provenant d'universités (secteur académique), des partenaires et des bailleurs de fonds intéressés par la PPCB ou d'autres sujets techniques seront invités par le groupe à soutenir le GPE PPCB sur une base *ad hoc*.

Gouvernance

Le GPE-PPCB sera établi sous l'égide du GF-TADs pour l'Afrique. Il rendra compte au *Comité de pilotage régional* (CPR) du GF-TADs pour l'Afrique et assurera la liaison avec d'autres plateformes régionales du GF-TADs œuvrant dans le domaine de la PPCB, s'il y a lieu.

Présidence : Les réunions seront accueillies à tour de rôle par les pays membres fondateurs du GPE-PPCB, le représentant du pays hôte préside la réunion après accord du GPE-PPCB.

La Représentation Régionale pour l'Afrique de l'OMSA, basée à Bamako, au Mali (RR AF), assurera le secrétariat technique en coordination avec le Bureau régional pour l'Afrique (RAF) de l'*Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO).

Mécanisme de financement

- Les frais de réunion liés aux représentants des Pays Membres Africains et les frais d'organisation logistique des réunions seront couverts par les trois organisations (FAO, OMSA et UA-BIRA). Les autres membres sont censés couvrir leurs propres dépenses ou chercher des financements auprès d'organisations partenaires.
- Les coûts de fonctionnement du Secrétariat technique seront couverts par l'OMSA.

Mécanisme de réunion

- Les réunions auront lieu dans les Pays Membres du GPE-PPCB, sur une base rotative et seront convoquées par le Secrétariat régional du GF-TADs ;
- Le GPE-PPCB se réunira en présentiel au moins une fois par an, des consultations électroniques et des réunions en ligne pourront être organisées entre les réunions;
- Langue : Anglais et Français avec interprétation simultanée ;
- Le pays hôte devra aider le Secrétariat technique à identifier le lieu de la réunion / l'hôtel approprié et fournir un soutien logistique, y compris le transfert depuis l'hôtel et, si possible, le dîner de bienvenue ou la soirée sociale ;
- Un compte-rendu de la réunion sera préparé par le Secrétariat technique du GPE-PPCB, diffusé aux participants par e-mail et publié sur le site web de la Représentation Régionale de l'OMSA pour l'Afrique.

Participants à la réunion

- **Pays membres fondateurs :**
 - Délégués de l'OMSA (DSV ou représentant désigné du DSV),
 - Experts techniques (nationaux) de la PPCB dans le domaine traité.
 - Le nombre total de participants de chaque Pays Membre fondateur ne devra pas dépasser deux personnes (à l'exception du pays hôte lorsqu'il s'agit d'une réunion en présentiel).
- **Experts en la matière**, sélectionnés parmi les experts internationaux et régionaux reconnus en matière de PPCB et/ou de maladies (respiratoires) bovines.
- **Représentants de l'UA-BIRA, de la FAO et de l'OMSA.**
- **Représentants d'organisations partenaires :** sur autorité des membres du Groupe.
- **Observateurs de la réunion :** sur autorité du membre – pays hôte.

